



CONSEIL MUNICIPAL

12 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DOUZE NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES, Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, Philippe CHENE, Michel NOEL, Valérie LOPPIN, Dominique PERIN NETZER, Jean-Louis RUMERIO, adjoints au Maire,

Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTE, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Amélie GAUDIN, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY, conseillers municipaux

Pouvoirs :

André VAN COMPERNOLLE à Virginie TAMBOUR

Agnès CHAZAL à Valérie LOPPIN

Samir BEN-ZAHI à Emmanuel VERDONK

Agnès CUILIER à Patrick MECHERI

Excusée : Marie-José CLERMONT

Secrétaire de séance : Dominique PERIN NETZER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Concernant le projet « Sole Mio », situé place de la République, il a été pris acte du bilan financier prévisionnel positif de l'opération de vente du terrain communal à la Société O'VERT, avec schéma de dation en paiement et de revente du patrimoine immobilier remis en paiement.

Monsieur le Maire a été autorisé à régulariser les dernières promesses de ventes et les ventes des cellules commerciales ou professionnelles, pour un prix au m² de 1 850 €, tel qu'initialement défini, avec une marge de négociation de + ou - 10, la Commune supportant, sur ce prix 7.5 % HT d'honoraires de négociation.

Une fois l'ensemble des ventes de cellules opérées, la commune va recevoir 1 525 164 € de recettes alors que la dation initiale valorisait les cellules pour 1 470 000 €.

Il a été fixé le tarif de 4 € par personne pour les groupes (associations, comités d'entreprise, etc) à partir de 10 personnes, lors du spectacle du 30 novembre organisé à la salle de spectacle.